

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



VILLE DE
CASTELCULIER

Le Conseil Municipal des Jeunes, qu'est-ce que c'est ?

La mise en place à Castelculier du Conseil municipal des jeunes (CMJ) répond à la volonté d'associer les jeunes à la vie de la commune et au fonctionnement des institutions. Le Conseil Municipal des Jeunes est un lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte des enfants et des jeunes sur la vie de leur commune. Il leur permet d'apprendre à être citoyen, d'y agir et d'être initié à l'exercice de la démocratie locale. Il permet aux jeunes conseillers de :

- Devenir citoyen
- Découvrir la ville et ses acteurs
- S'investir dans des projets collectifs

Comment est-il composé ?

Le CMJ se compose de 15 conseillers (5 CM1/CM2, 5 jeunes de 6ème/5ème et 5 jeunes de 4ème/3ème) Le mandat d'un conseiller municipal jeune est de deux ans.

Le CMJ a été créé par délibération du Conseil municipal du Les membres du CMJ se réunissent régulièrement tous ensemble (assemblées plénières) ou en petits comités (groupes de travail). Des élus et des animateurs animent ces réunions.

Quelles sont les missions d'un jeune élu ?

Sa mission première est de représenter les jeunes auprès de la municipalité. Son rôle consiste à être force de propositions pour la réalisation de projets ayant un intérêt pour la vie des castelfondais en général et des jeunes en particulier.



Comment candidater ?

Les candidats devront se faire connaître en remplissant une déclaration de candidature contresignée par le représentant légal.

Elle devra être accompagnée d'un mini-projet (profession de foi) relatif à la vie castelfondaise des jeunes.

10 jours avant le scrutin, la liste des candidats sera affichée à l'école ainsi qu'à la Mairie.

Il faudra retourner la déclaration de candidature avant le 30 septembre 2022

Comment sont élus les jeunes conseillers ?

La durée du mandat est de 2 ans, ce qui permet aux jeunes conseillers de suivre l'aboutissement des projets plus longs. Ils sont élus par leurs camarades des écoles élémentaires et collèges.

Deux conditions sont requises pour être électeur et/ou candidat :

- Etre en classe de CM1/CM2, 6ème/ 5ème ou 4ème/3ème au moment du dépôt de candidature
- Etre domicilié (e) à Castelculier

Comment voter ?

- **A la mairie** le 18 octobre de 9h à 17h30 La présentation de la carte d'électeur et le passage à l'isoloir sont obligatoires pour voter à la mairie
- **Par mail** (christine.mairie@castelculier.fr) du 08/10 au 18/10 il faudra envoyer sa carte d'électeur scannée accompagné du vote. C'est une élection uninominale à un seul tour.

Les jeunes devront voter un représentant de leur catégorie. Les 5 jeunes ayant eu le plus de voix seront élus au CMJ.